

Le Petit Moulin



ÉDITION SPÉCIALE

Mot de la rédaction

Cette édition spéciale du petit moulin portera sur les matières résiduelles.

Ce petit guide se veut un outil pratique et facile d'utilisation pour savoir où et comment se départir des matières résiduelles

Le relais Écocentre de Rémigny (dépotoir) sera désormais ouvert les 2e et 4e jeudis du mois de 17h30 à 20h30.
Détails en page 12!

Bonne lecture!

Liens utiles	2
Relais Écocentre (REL)	3
La valorisation	4
L'herbicyclage	3
Compostage domestique	4
Bac vert	5
Bac bleu	6
Bac noir	7
Coût	8
Bacs scierie	8
Tableau des coûts	9
Consigne de récupération	10
Horaire municipalité	11
Nouvel horaire REL	11

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain journal.

31 JUILLET 2013

N.B. Après cette date les articles seront publiés le mois suivant.



La nouvelle adresse courriel du journal Le Petit Moulin est :

mun.remigny@mrctemiscamingue.qc.ca

Le dépôt des articles et des annonces se fera désormais directement au bureau de la Municipalité lors des heures d'ouverture, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-haut. Le journal sera publié dans la première semaine du mois.



Vous trouverez dans ce guide plusieurs réponses à vos questions. Si toutefois vous avez encore des questionnements, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes mentionnées ci-dessous.

Liens utiles :

Pour tout renseignement supplémentaire sur les matières acceptées dans les bacs, vous pouvez communiquer avec la municipalité de Rémigny au 819-761-2421 ou avec Madame Katy Pellerin au relais Écocentre de Fabre au numéro suivant : 819-634-2233 poste : 23.

Vous pouvez également consulter le site de la MRCTémiscamingue pour consulter les guides émis par la MRCT comme le bulletin écolo, le calendrier de collecte, etc.

www.mrctemiscamingue.qc.ca

Pour les gens qui désirent se débarrasser de leurs vieux appareils informatiques, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante :

Cefer La Renaissance
230, Avenue Marcel Baril
Rouyn-Noranda, Québec J9X 7C1

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 00 et est également ouvert sur l'heure du dîner.

Vous pouvez joindre Monsieur Claude Lacroix pour tous renseignements supplémentaires au 819-762-8161 poste : 3900

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Relais Écocentre

La municipalité de Rémigny possède depuis 2010 un relais Écocentre (REL). Le site est situé au même endroit que l'ancien dépotoir.

Voici ce que vous pouvez apporter au Relais Écocentre:

- Bois et autres résidus de construction, rénovation et démolition (bardeau, chip, vinyle, laine isolante, etc...)
- Encombrants et électroménagers (poêle, frigidaire, télévision, micro-ondes, toilette, matelas, etc...)
- Matériel électronique et informatique
- Métaux et Ferrailles
- Huiles, contenants d'huile et filtres
- Peintures
- Pneus sans les jantes (rims)
- Bonbonne de propane (petites vertes ou bleues) ceux avec une grosse valve de 5lbs et plus sont acceptés au Magasin général de Rémigny.
- Résidus domestiques dangereux : Il est à noter que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent pas se retrouver dans aucun des bacs de la collecte sélective. Ces RDD doivent être apportés au relais Écocentre de Rémigny (peintures, huiles usées, contenants d'huile et filtres, solvants, aérosols, chlore, colorant, essence, antigel, etc.), c'est-à-dire tous les résidus arborant un des pictogrammes suivants :



Corrosif



Explosif



Inflammable



Toxique

La Valorisation

Avant de déposer des matières dans votre bac, pensez à réduire et à réutiliser! Redonnez une deuxième vie à certains articles dont vous ne vous servez plus, en les donnant à des comptoirs familiaux (Brocante), en faisant des ventes-débarras, etc. Réparez au lieu de jeter! Achetez des produits durables, recyclables, à emballage minimal, en vrac, en format familial et surtout n'achetez que ce qui est nécessaire! En évitant la surconsommation, on diminue la quantité de matières à gérer!

L'herbicyclage

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Simple et efficace, cette forme de mise en valeur permet de réduire les quantités à traiter par les municipalités tout en étant une méthode écologique de fertilisation de la pelouse. En plus de constituer un apport d'azote important, les rognures de gazon laissées au sol préservent l'humidité et rendent la pelouse plus résistante à la sécheresse et aux maladies.

Compostage domestique

Le compostage domestique est une forme de mise en valeur des matières organiques réalisée par le citoyen. Les feuilles mortes, les résidus verts, de même qu'une partie des résidus alimentaires (pelures et restes de fruits et de légumes) peuvent être valorisés par compostage domestique. Le compostage est une solution simple pour gérer les matières organiques en les retournant à la terre sous la forme d'un produit utile en jardinage : le compost

Bac vert : composte

- Tout aliment frais, surgelé, séché, cuit et préparé, restes de table et aliments périmés (SANS EMBALLAGE)
- Papier et carton souillé de nourriture (essuie-tout, mouchoirs, assiettes carton)
- Les résidus de jardin (Gazon, mauvaises herbes, fleurs et plantes, écorces, etc)
- Cendres FROIDES ou humides
- nourriture et litière d'animaux domestiques
- cheveux, poils et plumes d'animaux

MATIÈRE REFUSÉ

- **Carcasses d'animaux morts**
- **Briquettes de BBQ et créosote**
- **Bouchons de liège**
- **Couches, tampons et serviettes hygiéniques**
- **Cotons-tiges, ouates, tampons démaquillants et serviettes pour bébé**
- **Feuilles d'assouplissant et charpie de sècheuse**
- **Cendres et mégots de cigarettes**
- **Sacs d'aspirateurs et leur contenu**
- **plateaux de styromousse**

Ces matières doivent se retrouver dans le bac noir

La MRC recommande fortement l'utilisation des sacs en papier ou aucun sac! Voici tout de même les choix qui s'offrent à vous pour la collecte des matières organiques :

- Sacs en papier : Tous les types de sacs en papier sont compostables et acceptés;
- Aucun sac : Déposez les matières directement dans les bacs;
- Sacs portant la mention ET le logo « COMPOSTABLE » sont généralement fabriqués à partir de fécula de maïs et sont peu résistants.

Bac bleu : recyclage

- Papier et carton (Papier blanc et de couleur, journaux, livres, cartons de lait, etc)
- Verre (Bouteilles de verre, contenants et pots de verre, etc)
- Plastique (Bouteilles de plastique, sacs de plastique, contenants de plastique, etc)
- Métal (Contenants d'aluminium, boîtes de conserve, canettes d'aluminium, etc.)
- Tous les plastiques rigides avec code de récupération (# 1 à 7) inscrit sous les objets.

Préparation

- **Retirer les circulaires des sacs en plastique (exemple : Publi-Sac)**
- **Retirer le polystyrène (styrofoam) des boîtes**
- **Défaire les boîtes de carton**
- **Rincer les cartons de lait et de jus**
- **Rincer les contenants de manière à les décontaminer et à éviter la propagation des odeurs et des vermines (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes)**
- **Enlever les bouchons et les couvercles (ceux-ci peuvent aussi être recyclés en les déposant en vrac dans le bac)**
- **Les sacs de plastique propres doivent être mis dans un seul sac fermé d'un nœud**
- **Le papier déchiqueté doit être mis dans un sac transparent fermé**
- **Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace**
- **Les sacs opaques noirs, verts, orange, etc. ne sont pas acceptés pour y mettre la récupération**

Bac noir : déchets

L'élimination des déchets domestiques ne devrait être considérée que lorsque les matières ne peuvent être réutilisées, recyclées ni valorisées. Il faut toujours penser à la valorisation avant l'élimination!

L'élimination des matières résiduelles cause des impacts négatifs de différents ordres : contamination possible des eaux et des sols, pollution atmosphérique, dégagement d'odeurs et altération du paysage.

- Papier et carton (Assouplisseurs en feuille, papier carbone, papier ciré, enveloppes matelassées, papier hygiénique (serviettes hygiéniques, couches, tampons, etc.), papier métallique (sacs de croustilles, emballage de barres tendres, sachets de pâtes Lipton, etc.), emballage multicouche, cartables, photographie, tapisserie, autocollants)
- Verre (Ampoules électriques, néons, fibre de verre, flacons de parfum et de produits de beauté, vaisselle, verre à boire, porcelaine, cristal, pyrex, céramique et terre cuite inutilisable, verre plat (miroirs, vitres, pare-brise), phares d'automobile.
- Métal (ustensiles de cuisine et chaudrons inutilisables)
- Plastique (Bâches (toiles de piscine, abris d'auto, etc.), boyaux d'arrosage, cassettes audio ou vidéo inutilisables, pellicule plastique - cellophane (genre « Saran Wrap »), plastiques commerciaux et industriels, styromousse (styrofoam) même s'il est codé 6, stylos, plastiques non numérotés, pailles.
- Divers (Animaux morts, corde de tout genre, décorations, sacs tissés, élastiques et ruban adhésif, jouets, articles pour bébé, vêtements et articles de sport inutilisables, produits de caoutchouc, stores, tapis, tubes et pompes dentifrice, briquettes de BBQ, poussière d'aspirateur et sharpie de sècheuse)

Lorsque vous faites du ménage dans votre garage, pensez à disposer adéquatement de tous les résidus domestiques dangereux (RDD). Par exemple, les peintures, les huiles, les lampes fluocompactes, les piles et tous les autres RDD organiques (antigel, cire, colorant, colle, diluant à peinture, essence, graisse à moteur, teinture, térébenthine, etc.) peuvent être récupérés.

Coût relié à la collecte des déchets:

Le savez-vous?

Le coût pour disposer des déchets est de **150 \$ / tonne**.

La municipalité de Rémigny à une moyenne de 11.83 kg par personne par mois. Ces statistiques sont pour la période de janvier à juin 2013.

La municipalité de Rémigny occupe présentement le 10E rang au Témiscamingue. Vous pouvez le constater dans le tableau du poids de déchets par municipalité (kilogramme) de la page suivante.

Pour diminuer la quantité de déchets nous devons bien trier les matières résiduelles en les disposants selon leur catégorie : matières recyclables (bac bleu), compostables (bac vert) et déchets ultimes (bac noir).

Il est aussi important de spécifier que les bacs au coin de la scierie sont mis à la disposition des propriétaires de chalets et de camps de chasse uniquement. Les encombrants, les résidus de construction, la ferraille, les matelas, les toilettes, etc, doivent être disposés au relais Écocentre situé sur le site de l'ancien dépotoir. Il en va de la propreté de votre village!

La municipalité de Rémigny prévoit l'installation d'une caméra de surveillance pour veiller à ce que les bacs soient utilisés à bon escient.





MRC de Témiscamingue

Poids de déchets par municipalité (kilogrammes)

Municipalité	Population	Moyenne (par mois)		Total (moyenne)	Kg/habitant (global)	Kg/habitant (rés.)
		Résidentiel	Commerce			
Angliers	302	4 228,3	933,3	5 161,7	17,09	14,00
Béarn	777	8 601,7		8 601,7	11,07	11,07
Duhamel-Ouest	831	8 951,7	2 786,7	11 738,3	14,13	10,77
Fugèreville	322	4 270,0		4 270,0	13,26	13,26
Guérin	320	3 930,0		3 930,0	12,28	12,28
Kipawa	486	5 528,3	525,0	6 053,3	12,46	11,38
Laforce	174	1 903,3		1 903,3	10,94	10,94
Latulipe-et-Gaboury	298	3 805,0	418,0	4 223,0	14,17	12,77
Laverlochère	1 006	8 470,8	1 910,0	10 380,8	10,32	8,42
Lorrainville	1 322	14 263,3	6 573,3	20 836,7	15,76	10,79
Moffet	209	2 631,7		2 631,7	12,59	12,59
Nédélec	409	4 130,0		4 130,0	10,10	10,10
Notre-Dame-du-Nord	1 110	14 491,7	10 228,3	24 720,0	22,27	13,06
Rémigny	278	3 290,0		3 290,0	11,83	11,83
St-Bruno-de-Guigues	1 136	13 128,3	2 928,3	16 056,7	14,13	11,56
St-Édouard-de-Fabre	654	6 335,0		6 335,0	9,69	9,69
St-Eugène-de-Guigues	459	5 375,0	918,0	6 293,0	13,71	11,71
TNO - Laniel	106	921,7		921,7	8,69	8,69
TNO - Les-Lacs	-	2 252,0		2 252,0	N/A	N/A
TFN	556	8 880,0	1 801,7	10 681,7	19,21	15,97
Eagle Village	290	4 831,7		4 831,7	16,66	16,66
Winneway	342	8 203,3		8 203,3	23,99	23,99
Belleterre	299	3 163,3		3 163,3	10,58	10,58
Témiscaming	2 392	21 158,3	26 523,3	47 681,7	19,93	8,85
Ville-Marie	2 589	19 621,7	30 820,0	50 441,7	19,48	7,58
Total	16 667	182 366,2	86 366,0	268 732,2	344,35	288,53

Consigne pour les bacs

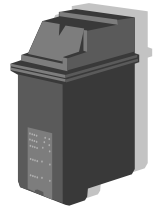
- Il est important de toujours laisser 1mètre entre les bacs lorsque ceux-ci sont sur le bord du chemin pour faciliter la tâche au conducteur.
- Les bacs devraient être transportés au bord du chemin la veille de la collecte pour être certains qu'ils soient ramassés.



Récupération municipalité

Au bureau municipal de Rémigny vous pouvez apporter vos RDD:

- Piles et batteries
- Cellulaire et batterie de cellulaire
- Ampoule fluo-compacte
- Cartouches d'imprimante



Médicaments

Ne jetez pas les produits pharmaceutiques périmés ou inutilisés à la poubelle ni dans les toilettes ou l'évier. La plupart des pharmacies font la collecte des médicaments périmés et des seringues souillées pour s'assurer qu'ils sont détruits en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.





HORAIRE
DU BUREAU
MUNICIPAL

PENDANT LES VACANCES
D'ÉTÉ

Le bureau sera fermé le 1^{er}, 2,
5, 9, 16 et 22 août 2013

De retour
à l'horaire normal à partir du
26 août 2013.

Date : 16 juillet 2013

Micheline Champoux

Directrice générale secrétaire trésorière

Le coût des petites annonces du journal communautaire

Le Petit Moulin:

1 page	15.00 \$
1/2 page	8.00 \$
1/4 page	6.00 \$
Cartes d'affaires	4.00 \$ /mois
Petites annonces 3 articles	1.00 \$
Plus de 3 articles	2.00 \$

Petites annonces **gratuites** pour les **résidents** de Rémigny.



L'équipe du journal « Le Petit Moulin »
Marie-Eve Vachon et Annie Allaire.

Réception des articles : En personne au bureau de la municipalité ou à la poste

Par Internet : **mun.remigny@mrctemiscamingue.qc.ca**

Par la poste 1304, chemin de l'Église Rémigny J0Z 3H0

Nouvel horaire du Relais Écocentre (REL)

Le Relais Écocentre sera désormais ouvert le
2e et le 4e jeudi du mois de 17h30 à 20h30

Samedi le 20 juillet de 9h à 12h

Jeudi le 25 juillet de 17h30 à 20h30

Samedi le 3 août de 9h à 12h

Jeudi le 8 août de 17h30 à 20h30